

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Georges BAVAUD

Deux évolutions importantes dans le protestantisme

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1986, tome 82, p. 173-182

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

Après quatre cent cinquante ans :

Deux évolutions importantes dans le protestantisme

Questionnez les théologiens protestants modernes. Aucun d'entre eux ne prononcera sur le Moyen Age un jugement aussi pessimiste que celui des Réformateurs. Certes, ils formulent de sérieuses critiques sur la prédication et le culte des chrétiens qui ont vécu avant la protestation de Luther, mais malgré ces réserves, un saint Thomas d'Aquin, un saint Bonaventure seront considérés comme d'authentiques serviteurs de l'Évangile. Ainsi le protestantisme contemporain renonce à l'accusation prononcée par les Réformateurs ; la voici : la communauté qui nous a baptisés a été corrompue par l'action de l'Antéchrist.

Au XVI^e siècle, les communautés qui se sont séparées des évêques en communion avec le Pape ont résumé leur doctrine dans des confessions de foi. Les catholiques pouvaient connaître avec précision l'enseignement de leurs frères séparés. Mais, progressivement, au cours des siècles, ces documents vénérables — je pense spécialement à la confession helvétique postérieure de 1566 — ont perdu leur autorité doctrinale. Ils sont étudiés par les historiens, ils ne sont plus la norme vivante de la prédication ecclésiale. Dans sa seconde partie, notre étude a pour but de rechercher la raison profonde de cette évolution. Dans la première partie, nous essayerons de répondre à cette question : les Réformateurs ont-ils voulu fonder une nouvelle Église ?

1.1 L'attitude des Réformateurs vis-à-vis de l'Eglise de leur baptême

On ne recherche pas la rupture pour elle-même. Si un schisme se produit, c'est parce que des chrétiens, persuadés de la valeur d'une orientation doctrinale ou disciplinaire, n'arrivent pas à convaincre l'autorité ecclésiastique de la justesse de leur cause. L'intuition qu'ils défendent leur apparaît si importante qu'ils préfèrent se séparer de l'Eglise de leur baptême et d'accueillir autour d'eux-mêmes les disciples qui partagent leurs opinions. Ainsi sont nées toutes les dissidences.

Mais le chrétien qui provoque un schisme peut porter, selon les cas, des jugements différents sur l'Eglise qu'il vient de quitter.

Prenons l'exemple d'Hyacinthe Loyson, religieux carme, qui, au siècle passé, refuse d'accepter l'enseignement du Concile du Vatican sur le ministère du Pape. Cependant, il ne désespère pas entièrement de la situation provoquée par le nouveau dogme.

Certes, l'Eglise catholique, à ses yeux, a subi une « révolution »¹. Mais l'Esprit Saint est capable de la libérer de l'oppression qu'elle subit : « Oui, j'en conviens, l'Eglise catholique-romaine est aujourd'hui, comme le prophète, dans le ventre du monstre et dans le fond de l'abîme ; elle y demeurera trois jours et trois nuits peut-être, mais quand on la croira morte, elle en sortira vivante. »²

Pourquoi cet espoir est-il permis ? Parce qu'une distinction importante s'impose : « L'Eglise catholique-romaine est autre chose que la société des Jésuites et le parti ultramontain. La confondre avec eux, comme le font chaque jour des esprits irréflechis ou passionnés, c'est confondre l'opprimé avec l'oppresser, le prisonnier avec le geôlier, j'allais dire la victime avec le meurtrier. »³

Le Père Loyson constate aussi que « le concile n'est pas terminé, il n'est que suspendu »⁴. Aussi espère-t-il que les évêques désavoueront dans les

¹ *L'Eglise catholique en Suisse*, Genève, Paris 1875, p. 50. L'auteur aime citer cette phrase du Père Graky (qui acceptera le dogme avant de mourir) : Au Concile « on a terminé par un coup d'état, ce qui avait été commencé par un guet-apens ». *Ibidem*, p. 50.

² *Ibidem*, p. 31.

³ *Ibidem*, pp. 42-43.

⁴ *Ibidem*, p. 47.

futures sessions la doctrine proclamée le 18 juillet 1870 : « Si l'infaillibilité du Pape était le dernier mot du Concile du Vatican, ou si ce Concile était lui-même le dernier mot de l'Eglise romaine, alors, j'en conviendrais, la réprobation de cette Eglise serait consommée. Ses fils devraient cesser de lui prodiguer une piété que lui aurait refusée son Dieu ; ils se retireraient d'elle comme elle se serait retirée de lui. »⁵

Mais, aux yeux de Loyson, la situation n'est pas aussi dramatique : « Une semblable Eglise n'offre pas encore les symptômes de la mort, et pour ma part, j'ai peine à concevoir comment Dieu l'aurait tout à fait réprouvée. »⁶

Luther, lorsqu'il commence de proclamer sa doctrine sur la justification par la foi seule, réagit d'une manière analogue. Il espère que l'Eglise de son baptême abandonnera sa prédication contraire, à ses yeux, à l'Evangile. L'édition latine du traité : *De la liberté du chrétien* a été dédiée au pape Léon X. Mais progressivement le Réformateur perd tout espoir de convaincre le Pape et les évêques qui sont en communion avec lui. Telle sera aussi la position définitive de Calvin qui se concrétise, en particulier, dans l'article 31 de la *Confession de foi de La Rochelle*.

... « Il a fallu quelquefois, et même de notre temps (auquel l'état de l'Eglise était interrompu) que Dieu ait suscité des gens d'une façon extraordinaire, pour redresser l'Eglise, qui était en ruine et désolation. »⁷

Une Eglise en ruine est une Eglise morte dans laquelle on trouve des « Vestiges » du christianisme, comme l'Ecriture et le baptême. Mais elle a perdu la continuité avec la communauté apostolique.

Pour mieux illustrer encore le jugement porté par les Réformateurs sur l'Eglise de leur baptême, citons cette déclaration de Pierre Viret, disciple et ami de Calvin ; à ses yeux, la communauté dirigée par le Pape « est tant différente à celle de la première et vraie Eglise chrétienne qui a été du temps des Apôtres et de leurs vrais successeurs que ce n'est plus celle-là, mais une autre toute diverse : comme si on avait voulu forger par manière de dire, une autre nouvelle forme d'Alcoran marqué d'un autre masque, qui ressemblât plus à la religion chrétienne que celle de Mahomet : afin que ceux qui auraient

⁵ *Ibidem*, p. 47.

⁶ *Ibidem*, p. 47.

⁷ *Le catéchisme de Jean Calvin* suivi de *La Confession de La Rochelle*, Paris, Genève 1934, pp. 167-168.

été séduits par lui, le fussent plus facilement sous une autre couleur. Mais cette nouvelle forme de religion a aussi cela davantage qu'outre ce qu'elle tient des juifs, elle tient encore plus de celle des païens, notamment touchant l'idolâtrie, que celle de Mahomet, laquelle condamne totalement toutes images et idoles ». ⁸

Le Réformateur a bien l'intention de rejoindre la communauté apostolique. Mais ce résultat n'est possible que par la rupture avec l'Eglise de son baptême corrompue par l'Antéchrist.

1.2 La reconstruction de l'Eglise visible

Lorsqu'un bâtiment est ruiné, une reconstruction de l'édifice s'impose. Telle est la tâche qu'entreprennent les Réformateurs. La chrétienté médiévale, à leurs yeux, était sous la domination de l'Antéchrist. L'âme qui inspire une telle communauté est contraire à celle qui anime la vraie Eglise. Le mot de Réformation doit être compris dans un sens très fort ; il se produit un changement de nature analogue à celui qui se réalise dans les transformations « substantielles » dont parle la philosophie scolastique. La chrétienté pervertie par l'Antéchrist doit redevenir conforme à son essence authentique en retrouvant l'apostolicité perdue. La *forma Antichristi* sera remplacée, aux yeux des Réformateurs, par la *forma Jesu Christi*. On est très loin de l'« aggiornamento » dont on a parlé au II^e Concile du Vatican lorsqu'on discutait des réformes à réaliser.

Mais une question importante s'est posée aux protestants au moment de leur rupture avec la papauté. Le Christ aurait-il été infidèle aux promesses d'assistance faites à son Eglise ? Pour répondre à cette interrogation, a été élaborée la thèse de l'Eglise invisible formée par les croyants que Dieu seul connaît, croyants dispersés dans la communauté de l'Antéchrist et ensuite rassemblés dans l'Eglise réformée.

Écoutons Calvin : « Nous affirmons que l'Eglise peut consister sans apparence visible... Combien de fois, depuis l'avènement du Christ, a-t-elle été cachée sans forme ?... Je confesse bien que c'est une horrible vengeance de Dieu sur terre, mais si l'impiété des hommes le mérite ainsi, pourquoi nous

⁸ *L'Interim fait par dialogues*, Lyon 1565, p. 40.

efforçons-nous de contredire à la Justice divine ?... Cependant, néanmoins, il a conservé les siens au milieu de ces erreurs et ténèbres, combien qu'ils fussent épars et cachés. »⁹

Viret manifeste ses convictions en recourant à un syllogisme. Parlant des « papistes », il déclare : « Ils nous proposent une majeure qui est vraie et laquelle nous confessons, c'est à savoir que Dieu a fait des promesses à son Eglise fort excellentes... Mais nous leur nions la mineure qu'ils ajoutent, quand ils nous veulent faire accroire qu'ils sont cette Eglise à laquelle Dieu a fait toutes ces promesses. »¹⁰

A la Dispute de Lausanne de 1536, Viret avait déjà déclaré : « L'Eglise qui doit juger et éprouver les esprits par la Parole de Dieu, ce n'est pas le pape, ses cardinaux, évêques et prêtres qui seuls se nomment gens d'Eglise, mais tous les élus lesquels Dieu seul connaît. »¹¹

Bossuet qui connaissait bien l'article 31 de la *Confession de foi de La Rochelle* — nous l'avons cité ci-dessus — manifeste ses difficultés face à ce travail de « reconstruction » de l'Eglise visible. Le ton qu'il emploie est trop polémique à nos yeux, mais il pose une question critique aux Réformateurs qu'il est bon d'entendre à notre tour :

... « Eternellement, tant que l'Eglise sera Eglise, vivra dans le siècle de saint Pierre la pureté de la foi et l'ordre de la discipline : avec cette différence que la foi ne recevra jamais aucune tache, et que la discipline sera souvent chancelante ; ayant plu à Jésus-Christ, qui a établi son Eglise comme un édifice sacré, qu'il y eût toujours quelque réfection à faire dans le corps du bâtiment, mais que le fondement fût si ferme, que jamais il ne pût être ébranlé ; parce que les hommes par sa grâce peuvent bien contribuer à l'entretenir ; mais ils ne pourraient jamais le rétablir de nouveau ; il faudrait que Jésus-Christ vînt encore au monde. Et par là paraît l'effronterie de nos derniers hérétiques, qui n'ont pas rougi de dire, dans leur confession de foi, que Dieu avait envoyé Luther et Calvin pour dresser de nouveau l'Eglise. C'est l'affaire de Jésus-Christ : il n'appartenait qu'à lui seul d'ériger cet édifice ; et il fallait pour cela qu'il vînt au monde. Mais comme il avait résolu

⁹ *Institution de la religion chrétienne*, Epître au Roi.

¹⁰ *Quatre sermons français sur Esaïe 65*, Lausanne 1961, p. 67.

¹¹ *Actes*, Edition Piaget. Mémoires de l'Université de Neuchâtel VI, 1928, p. 57.

de n'y venir qu'une fois, il a établi son temple si solidement, qu'il n'aura jamais besoin qu'on le rétablisse, et il suffira seulement qu'on l'entretienne.»¹²

1.3 Question posée aux protestants de notre époque

Les protestants, dans leur ensemble, n'accusent plus l'Eglise médiévale d'avoir été la communauté de l'Antéchrist. Au XVI^e siècle, la règle de foi, fondée sur la seule Ecriture, a été utilisée avec un tel rigorisme que l'on condamnait toute pratique qui dépassait la lettre du texte inspiré. Telle cette affirmation de Pierre Viret : « Tout service qu'on veut tenir pour divin et par lequel on prétend honorer Dieu autrement qu'il n'a commandé par sa parole est idolâtre. »¹³ C'est dans cette atmosphère que l'on a condamné l'invocation des saints et la vénération de leurs images. Le mot d'idolâtrie a été prononcé parce qu'on estimait que ces pratiques pervertissaient le culte que l'on doit rendre à Dieu.

Mais, de nos jours, nos frères protestants acceptent que l'Eglise pose à l'Ecriture des questions qui ne sont pas explicitement formulées par les auteurs inspirés. N'ont-ils pas eux-mêmes dépassé la lettre de l'Ecriture en autorisant l'ordination des femmes au ministère ecclésial ?

De plus, la doctrine du pardon des péchés telle qu'elle est enseignée au Concile de Trente n'apparaît plus, à la majorité des exégètes protestants, comme contraire à l'Ecriture. En effet, elle n'est qu'un commentaire de la doctrine de saint Pierre rapportée par les Actes en 3, 19 : « Convertissez-vous donc et revenez à Dieu, afin que vos péchés soient effacés. »

Le fruit du dialogue œcuménique tend à reconnaître, par les protestants comme par les catholiques, que l'Eglise médiévale était l'Eglise du Christ, malgré les critiques qu'on peut lui adresser (comme à celle du XX^e siècle aussi). Mais alors, il n'y a plus de raisons de dissocier, comme l'ont fait les Réformateurs, l'Eglise invisible des prédestinés et l'Eglise visible, dissociation ruineuse pour une saine ecclésiologie. La communauté ecclésiastique qui est

¹² *Lettre à une Demoiselle de Metz*, n° XL. Œuvres de Bossuet, Edition Méquignon-Gaume, Lille-Besançon 1846, t. 11, p. 118.

¹³ *De la communication des fidèles qui cognoissent la vérité de l'Evangile, aux cérémonies des Papistes...* 1547, pp. 21-22.

l'objet des promesses divines est celle qui a traversé les siècles. Elle a gardé une authentique continuité. Pour éviter tout triomphalisme, nous reconnâtrons avec Bossuet que « la discipline sera souvent chancelante » et qu'il y a « toujours quelque réfection à faire dans le corps du bâtiment ».

On notera la différence profonde qui sépare la position d'Hyacinthe Loyson évoquée ci-dessus et celle des Réformateurs. Ces derniers parlent d'une corruption de l'Eglise visible après le pontificat de saint Grégoire-le-Grand. Loyson, au contraire, rejette ce qu'il appelle une « révolution » qui vient de se produire et qu'il souhaite passagère. A ses yeux, jusqu'au 18 juillet 1870, l'Eglise de Jésus-Christ est vraiment celle de son baptême. Un des problèmes décisifs que nous devons aborder avec nos frères protestants est bien celui de la continuité (ou de la discontinuité) de la communauté ecclésiale à travers les siècles.

2.1 La controverse entre Bossuet et le Pasteur Claude

Nous abordons maintenant la deuxième question. Pourquoi le protestantisme a-t-il abandonné les confessions de foi rédigées au XVI^e et XVII^e siècle ? Le recours à la controverse entre Bossuet et le Pasteur Claude permet de bien situer le débat.

L'Evêque de Meaux défend ce principe : le fait de rédiger des confessions de foi implique la conviction que le Saint-Esprit assiste infailliblement l'assemblée qui proclame la doctrine ecclésiale. Bossuet cite un extrait tiré du *Livre de la Discipline* des réformés français. Dans le chapitre consacré aux Consistoires, art. XXXI, il est déclaré :

« Que les débats pour la doctrine seraient terminés par la parole de Dieu, s'il se peut, dans le consistoire ; sinon, que l'affaire serait portée au colloque, de là au synode provincial, et enfin au national, où l'entière et finale résolution se ferait par la parole de Dieu, à laquelle, si on refusait d'acquiescer de point en point, et avec exprès désaveu de ses erreurs, on serait retranché de l'Eglise. »

Bossuet commente : « Ce n'est donc pas, disais-je, à la seule parole de Dieu précisément comme telle, qu'appartient l'entière et finale résolution, puisqu'après qu'elle est proposée l'appel est permis ; mais à la parole de

Dieu, en tant qu'expliquée et interprétée par le dernier jugement de l'Eglise.»¹⁴

Et citée également « la lettre d'envoi que font toutes les Eglises quand elles députent au synode national : en voici les termes : " Nous promettons devant Dieu de nous soumettre à tout ce qui sera résolu en votre sainte assemblée, persuadés que nous sommes que Dieu y présidera, et vous conduira par son Saint-Esprit en toute vérité et équité par la règle de sa parole ". »

Bossuet commente : « Cette persuasion, disais-je, si elle est seulement fondée sur une présomption humaine, ne peut pas être la matière d'un serment si solennel, par lequel on jure de se soumettre à une résolution qu'on ne sait pas encore : elle ne peut donc être fondée que sur une promesse expresse que le Saint-Esprit présidera dans le dernier jugement de l'Eglise ; et les catholiques n'en disent pas davantage. »¹⁵

2.2 La réponse du Pasteur Claude

Le Pasteur Claude maintient la règle de foi des Réformateurs : seule la Parole de l'Ecriture est infaillible. C'est pourquoi, lorsqu'un Synode national rédige une confession de foi, les chrétiens protestants ne peuvent avoir qu'une certitude morale que la décision a été prise à la lumière de la Parole de Dieu.

Au sujet des assemblées ecclésiastiques, le Pasteur Claude déclare « qu'il fallait distinguer un jugement de charité et d'humilité qui ne formait qu'une conclusion probable d'avec une persuasion d'infaillibilité qui formait une conclusion nécessaire »¹⁶.

Ainsi « on n'a pas de certitude de foi qu'une Assemblée Ecclésiastique jugera droitement... mais... il faut pourtant toujours bien présumer d'une Assemblée »¹⁷.

¹⁴ *Conférence avec M. Claude, ministre de Charenton, sur la matière de l'Eglise.* Œuvres de Bossuet, même édition, t. 8, p. 175, col. 1.

¹⁵ *Ibidem*, p. 175, col. 1 et 2.

¹⁶ *Réponse au livre de Monsieur l'Evesque Meaux intitulé Conférence avec M. Claude,* Charenton 1683, p. 424.

¹⁷ *Ibidem*, p. 416.

Plus une assemblée est restreinte, moins on a de certitude que la décision sera authentique.

« Il y a apparence que la recherche de la parole de Dieu... sera faite dans un Consistoire avec moins d'exactitude et de lumière que dans un Synode composé de tous les ministres. »¹⁸

De fait, les remarques de Bossuet étaient fort pertinentes car dans une Eglise qui, a priori, refuse qu'un Concile puisse enseigner une doctrine infaillible, l'expression de confession de foi devient contradictoire. En effet, la vertu de foi a pour fondement, non pas l'autorité des hommes, mais celle de Dieu même, puisqu'elle est une adhésion, sans aucune réserve, à la vérité divine. Comme aimait à le dire le cardinal Journet, lorsque l'Eglise définit un dogme, j'entends la voix même de l'Epoux, Jésus-Christ.

Certes, l'Eglise peut se contenter d'un enseignement qui n'est pas définitif. Mais alors, on ne parlera pas d'une confession de foi. Nous sommes en présence d'un commentaire hautement autorisé de la Parole de Dieu. Il appelle les fidèles à l'obéissance, mais il ne les assure pas que la décision prise est infaillible.

2.3 L'évolution du protestantisme

Au XVI^e et XVII^e siècle, les Eglises protestantes ont gardé la conviction que la Parole de Dieu était transmise infailliblement par la Sainte Ecriture. Dans cette atmosphère de respect religieux en face de la Bible, nos frères pouvaient facilement se convaincre, avec une certitude suffisante, que les confessions de foi rédigées par les Réformateurs ou leurs disciples étaient un résumé fidèle de l'enseignement scripturaire.

Mais lorsque la critique historique rationaliste commença à relativiser la doctrine biblique elle-même, c'est le principe même d'une communication infaillible de la Parole de Dieu qui fut ébranlé.

Les confessions de foi protestantes prétendaient être des commentaires autorisés d'un enseignement révélé et inspiré par Dieu. Mais au moment où la notion même d'inspiration est mise en doute, les résumés de l'enseignement

¹⁸ *Ibidem*, p. 410.

ecclésial sont entraînés dans le relativisme qui atteint la lecture et l'étude de la Bible. A ce moment, naît le « libre examen » que le XVI^e siècle ne connaissait pas encore puisque les confessions de foi réglèrent les croyances des Eglises.

Au XVII^e siècle, les protestants français ont réagi contre des fidèles appelés « indépendants ». « Ils disaient, écrit Bossuet, que chaque Eglise se devait gouverner elle-même sans aucune dépendance de personne en matière ecclésiastique. Cette proposition fut déclarée au synode de Charenton " autant préjudiciable à l'état qu'à l'Eglise ". On y jugea " qu'elle ouvrait la porte à toute sorte d'irrégularités et d'extravagances, en ôtait tous les remèdes et donnait lieu à former autant de religions que de paroisses ". »

Et Bossuet de commenter : « Mais, disais-je, quelques synodes qu'on tienne, si on ne se croit pas obligé à y soumettre son jugement, on n'évite pas les inconvénients des indépendants, et on laisse la porte ouverte à établir autant de religions, je ne dis pas qu'il y a de paroisses, mais qu'il y a de têtes. On en vient donc par nécessité à cette obligation de soumettre son jugement à ce que l'Eglise catholique enseigne. »¹⁹

Telle est bien l'une des questions essentielles que le dialogue œcuménique devra aborder. Si l'on admet que des auteurs humains ont bénéficié de la grâce de l'inspiration, pourquoi refuser au ministère ecclésial le charisme de l'assistance?

Georges Bavaud

¹⁹ *Conférence avec M. Claude...* t. 8, p. 175, col. 2.